

Association Syndicale Libre

« Les Demeures de Mennecy »

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 avril 2015

Le 02 Avril 2015 à 19H30 les membres de l'ASL « les Demeures de Mennecy » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire comme suite à la convocation adressée par les membres du Conseil Syndical.

Les feuilles d'émargement signées par les membres présents ou représentés attestent que 22 propriétaires sont présents ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint à 19H30, l'Assemblée n'a pas pu valablement délibérer et a été reconduite le même jour à 20H00 comme le prévoyait la convocation en date du 28 Février 2015.

Sont absents ou non représentés :

Melle MP Merrheim, M. et Mme JM Thiry et M. et Mme G Thiry, M. et Mme Bernard, M. et Mme P Colin, SCI 18 rue de Tournenfil, M. et Mme Benedetti, M. et Mme G Prin, M. et Mme D Zephirin, M. et Mme Thebyne, M. et Mme P Pieters, M. et Mme P Bourgne, M. X Debuire et Mme S Leostic, M. et Mme G Daubignard, M. C Ladarre et Melle K Gros, M. et Mme E Navarro, M. G Kuperminc et Mlle G Hardouin, M. M Duornez, M. F Mokhtari, Mme R Guilpain ou M. F Guilpain, M. et Mme Sesques, M. C Stevotvitch et Mme E Rykner, M. et Mme Cochard, M. et Mme P Donabedian, M. D Duplessier, M. L Mattioli ou Mlle V Desdoits, M. et Mme Guerra, M. et Mme J Collet, Mme Sauger, M. et Mme E Spinazze, M. et Mme P Gros, Mme Luchooman, M. et Mme D Bacon, M. Estreim-Monjouste ou Mme Vigier, Mme M Vanhoutte, M. et Mme D Lecomte, M. M Martin ou Mme S Doussot, M. et Mme Naudin, M. et Mme JY Clavier, M. et Mme T Le Dinh, M. et Mme P Guirard, M. O Robillard, M. et Mme JP Naudin, M. et Mme Benoit, M. et Mme Cherrey, M. L Gonzales et Mme MC Colas, M. O Machu et Mme N Clion, M. et Mme R Willay, M. et Mme R Rakotoarisoa.

Le président déclare la séance ouverte à 20H00.

1) Formation du bureau de l'Assemblée:

- Président: M. Eric Steens
- Trésorière: Mme Marie-Annick Amiot
- Secrétaire: M. Gérard Félix
- Scrutateur: M. Florian Fiducia

2) Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Pas de nouvel arrivant en 2014.

3) Résumé de l'activité 2014 et début 2015 :

La réfection des venelles a été effectuée, fin Mars, par la société Colas. Des défauts étant apparus dès les mois de Juillet, Août, des « réparations » ont été effectuées courant Janvier 2015. Pour certains propriétaires, la pose d'une barrière anti-rhizomes semble ne pas avoir été faite, mais le bureau confirme que cela a été fait. Le Président précise que le jardinier veillera à éliminer toute apparition d'herbes ou de rhizomes sur les venelles. Proposition de l'assemblée d'étudier la suppression ou la réduction de la haie commune le long des venelles afin de favoriser le travail du jardinier.

Intervention de la société MVS, au mois de Mars, pour dépannage sur l'ampli du réseau après une panne générale de la télévision. A cette occasion, MVS a signalé que notre réseau n'était pas aux normes et ne pouvait recevoir les 6 nouvelles chaînes de la TNT. La pose d'une station filtre amplifiée 10 canaux a été effectuée, en Avril, toujours par MVS.

Comme suite au signalement, par de nombreux copropriétaires, de problèmes récurrents de réception de la télévision, une enquête générale a été effectuée en Octobre. Un état général du réseau a été entrepris, en Janvier 2015, par la société Covitec qui a installé le réseau à d'origine, et qui nous a soumis un devis (remplacement de 4 bornes de télédistribution fortement endommagées, remplacement de l'antenne actuelle (21-38) par une large bande (21-60) et pose d'un filtre 4G, cette dernière étant fortement soupçonnée d'être à l'origine des problèmes de réception). Entretemps, M. Michel Martin a découvert, sur internet, que l'Agence Nationale des Fréquences confirmait la présence dans notre secteur d'une antenne 4G et a dépêché un technicien pour installer gratuitement, un filtre 4G le 30 Mars. Ce technicien a également confirmé que notre antenne devait être remplacée. Enfin, il a indiqué que le filtre réglait les problèmes d'interférences au niveau de notre antenne collective, mais qu'il pouvait en rester au niveau de chaque maison si les câbles intérieurs utilisés étaient de trop faible diamètre. Ceci sera à revoir une fois l'antenne changée. De par cette intervention, le filtre 4G est donc à supprimer du devis. De même, le remplacement des bornes prévu pouvant se faire à raison de 2 bornes par jour, il n'y aura que 2 forfaits main d'œuvre et

déplacement au lieu de 4. Le devis devrait donc s'établir à **2174 €** au lieu de ~2600 €.

Ce devis a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

4) Approbation des comptes 2014 :

Mme Amiot présente les comptes 2014 envoyés avec la convocation.

Les comptes ont été soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

5) Situation de trésorerie au 31 Décembre 2013 :

- Livret A : Solde au 31/12/2014 de 12516,50 €
- Intérêt acquis pour 2014 : 191,21 €
- Compte courant : 916,94 €
- Total créditeur de 13624,65 €
- Factures exercice 2014 non encaissées au 31/12/2014 (jardinier) : 407,66 €
- Appels de fonds non encaissés au 31/12/2014 : 120 €

Après explications, la situation de trésorerie a été soumise aux votes et a été approuvée à l'unanimité.

6) Quitus au Conseil Syndical pour sa gestion :

Le Président demande quitus pour la gestion de l'ASL sur l'année 2014.

Celui-ci est soumis au vote et accordé à l'unanimité.

7) Budget 2015 et appel de fonds:

Du fait de la réduction du devis Covitec, l'Entretien Antenne est réduit de 1000 €, ce qui permet de ne prendre que 3200 € sur le Livret A, afin d'y laisser ~1 année de budget.

Ce budget est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des votants.

L'Appel de fond s'élève donc à :

110 € par propriétaire à régler avant le 30 Juin 2015.

Proposition du bureau : sachant que l'Appel de Fonds est exigible fin Juin, les frais d'envoi en recommandé avec AR (5 €), qui seront effectués fin Septembre, seront à la charge des copropriétaires en retard.

Cette proposition a été soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

8) Questions diverses :

Sur la partie engazonnée près du passage à niveau, la Mairie s'était engagée à installer des rochers afin d'éviter que des véhicules, ou engins de chantier s'y parquent. Cette promesse tiendrait toujours, mais l'engin utilisé pour ces travaux serait en panne.

Proposition est faite d'envoyer les convocations et les comptes rendus d'AG par mail. Le Bureau va étudier cette proposition.

9) Renouvellement du Conseil Syndical :

M. Eric Steens, quittant la résidence, il ne propose pas le renouvellement de son mandat.

Mme Marie-Annick Amiot et M. Gérard Félix acceptent de proposer le renouvellement de leur mandat.

M. Fiducia, M. Cocardon et M. Vandjour ont proposé leur candidature.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00.

Le bureau remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Le Président
M. E. Steens



La Trésorière
Mme M.A. Amiot



Le Secrétaire
M. G. Félix



Le Scrutateur
M. F. Fiducia

